

# **BMF** **BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL**

**FORMATION PAR APPRENTISSAGE**  
(jeunes de moins de 31 ans)

## **INFORMATIONS BRÈVES**

**Formule:** Formation en alternance sur 10 mois

**Rythme d'alternance:** environ 1 semaine par mois

**Volume horaire:** 446 h en centre de formation

**Dates:** du 20 septembre 2017 au 15 juin 2018

**Lieux:** Un regroupement commun à Champigneulle, à Reims et à Strasbourg. Les autres semaines ont lieu dans les clubs supports du territoire Grand Est (en proximité géographique)

## **ORGANISATION**

**Organisme de formation délégué:**

Centre Interrégional de Formation,  
Ligue Grand Est de Football

**Responsables de formation:** Fabrice VILLIERE

**Tests de sélection:** 28 août 2017

**Frais de tests:** 50 €

## **CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION**

→ Être licencié à la FFF

→ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation

→ Satisfaire aux épreuves de sélection

## **CONDITIONS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION**

→ Avoir 18 ans révolus et être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours.

→ Être titulaire de l'AFPS ou PSC1.

→ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.

→ Être titulaire des 4 Certificats fédéraux de football (CFF1, CFF2, CFF3, CFF4).

→ Avoir effectué une mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

## **ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION**

**Épreuve écrite**

→ Traitement d'une question en 45 min.

**Entretien**

→ Sur la base de l'écrit, oral devant un jury composé de deux personnes.

## **FORMATION**

**OBJECTIFS**

→ Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité de :

→ Mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges); d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental.

→ Animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif.

→ Assurer, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage.

→ Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure.

→ Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

→ Contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

**CONTENUS**

→ La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (CFF1, CFF2, CFF3 et CFF4), de 2 modules complémentaires (Module Santé-Sécurité et Module Arbitrage), de la MSP (Mise en Situation Professionnelle), de modules complémentaires (Futsal, gardien de but...), d'un module structuration de l'écrit et maîtrise de l'oral, d'un module agent de développement et une partie FOAD (formation à distance).

## **RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**Réunion d'information:** à partir de janvier 2017

**Retrait des dossiers:** mai 2017

**Clôture dépôt dossier:** 4 août 2017